

Le 1^{er} juin 2004

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et le ministère de l'Environnement (MENV) ont le plaisir de vous transmettre les réponses à certaines questions que M. Paul Einarsson, président de Geophysical Service Incorporated (GSI), a adressées au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du mandat sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Pour le bénéfice de M. Einarsson, il importe de rappeler les motifs à l'origine des mandats confiés au Comité d'experts (Comité) et au BAPE. En effet, après l'annonce d'un projet de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en novembre 2002, beaucoup de questions et de préoccupations ont été soulevées concernant les impacts potentiels de ces activités sur la faune aquatique, l'industrie de la pêche et celle du tourisme. Des groupes environnementaux, des associations touristiques et des regroupements de citoyens ont réagi devant l'absence, au Québec, de mécanismes spécifiques d'évaluation et d'autorisation environnementale pour la réalisation de levés sismiques en milieu marin. Devant cette situation, le ministre du MRNFP et le ministre du MENV ont confié à un Comité le mandat de cerner les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques, de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et de proposer des pistes de solution. Ce Comité était composé de chercheurs et de professeurs universitaires et de consultants privés.

...2

Dès le dépôt du rapport du Comité, rapport qui fut rendu public le 5 mars 2004, le ministre du MENV a demandé au BAPE de tenir des consultations publiques auprès de la population et des experts sur cette question et de lui faire rapport au plus tard le 31 août 2004.

Les travaux du Comité

Le Comité est d'avis que les levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doivent pouvoir être réalisés en harmonie avec les autres secteurs d'activités sur lesquels repose présentement l'économie régionale. Toutefois, le Comité n'a pas abordé l'effet des pêches commerciales, sportives et traditionnelles, de même que celles découlant des activités récréo-touristiques maritimes sur le comportement de la faune marine, puisque cette problématique ne relevait pas de son mandat. Pour les experts du Comité, une vision et une compréhension intégrées des dimensions socio-économiques et environnementales de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent sont essentielles dans une perspective de développement durable. Globalement, l'enjeu majeur consiste à permettre une utilisation durable des ressources de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, tout en assurant la protection de ses écosystèmes et en améliorant la qualité de vie des communautés côtières. Nous joignons à cette lettre un résumé en anglais du Rapport du Comité.

Les audiences du BAPE

Le BAPE a tenu des audiences publiques à Rimouski, Cap-aux-Meules, Gaspé et Sept-Îles en avril et mai 2004. La population et les groupes d'intérêts concernés ont fait part alors au gouvernement de leurs préoccupations quant à l'impact des levés sismiques sur l'environnement et, notamment, sur les populations de mammifères, de poissons et de crustacés qui peuplent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Le mandat du BAPE englobe l'ensemble des travaux sismiques en milieu marin. Le BAPE ne se s'est donc pas penché spécifiquement sur la demande de permis adressée à l'Office national de l'énergie (ONE) par la compagnie GSI à l'automne 2002 pour une campagne de levés sismiques au sud et à l'ouest de l'île d'Anticosti.

Cette démarche diffère de celle entreprise par l'ONE puisqu'elle ne se situe pas dans un processus d'autorisation. Il n'y a donc pas duplication des procédures comme le prétend GSI. L'objectif même de la démarche est d'éclairer les ministres sur la voie à suivre pour le gouvernement du Québec considérant les acteurs et enjeux en cause.

...3

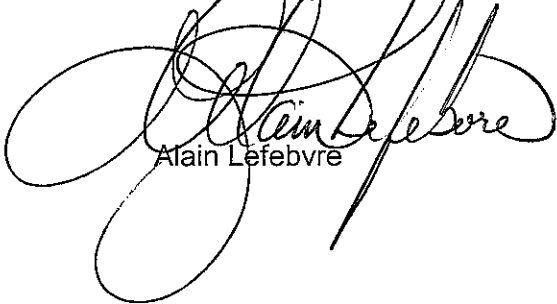
Ainsi, le questionnement de GSI sur la valeur ajoutée de la démarche du Québec, en termes de dédoublement des processus d'autorisation et d'examen supplémentaire de l'information disponible et de son effet possible sur l'intérêt de l'industrie pour les ressources pétrolières du golfe du Saint-Laurent, n'aura de réponse qu'après que les ministres auront pris connaissance du rapport de la commission du BAPE et soumis, le cas échéant, des propositions au gouvernement.

Évaluation environnementale coopérative

Le ministre du MENV, M. Thomas J. Mulcair, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Benoît Pelletier, et le ministre de l'Environnement du Canada, M. David Anderson, ont signé une entente de collaboration en matière d'évaluation environnementale coopérative d'une durée de cinq ans. Cette entente a été rendue publique le 19 mai 2004. En coordonnant les étapes de leurs processus respectifs, les gouvernements canadien et québécois pourront réduire les délais globaux résultant de la tenue d'évaluations environnementales parallèles, tout en maintenant la même rigueur scientifique. Cette nouvelle façon de faire facilitera les démarches des promoteurs qui doivent obtenir des autorisations des deux ordres de gouvernement avant de réaliser leurs travaux.

En espérant que ces réponses répondent adéquatement aux questions formulées par M. Paul Einarsson sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur du développement des hydrocarbures et coprésident du Comité d'experts,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lefebvre'.

Alain Lefebvre

Le directeur des évaluations environnementales et coprésident du Comité d'experts,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Germain'.

Louis Germain

p.j. (1)

Le document en pièce jointe a déjà été déposé sous la cote PR3.2.1.